



Montréal, le 28 octobre 2024

Monsieur François Legault
Premier ministre du Québec
Conseil exécutif, Édifice Honoré-Mercier
835, boulevard René-Lévesque Est, 3e étage
Québec (Québec) G1A 1B4

Monsieur le Premier ministre,

Permettez-nous de vous exprimer notre profonde inquiétude devant les nombreuses manifestations d'entrisme religieux dans les écoles et garderies du Québec révélées au cours des dernières semaines.

Nous ne dresserons pas la liste des transgressions majeures aux quatre principes de la Loi sur la laïcité de l'État révélées par l'accablant rapport de l'école Bedford ainsi que par d'autres témoignages dont ceux de parents de l'école Alphonse-Pesant à Saint-Léonard. Nous savons que vous avez également pris connaissance de l'effarant témoignage de Mme Fatima Aboubakr concernant une garderie privée subventionnée de Laval qui, plutôt que d'appliquer le programme pédagogique du ministère de la Famille, semble inculquer aux enfants un islam fondamentaliste et rétrograde.

Outre les manquements graves au devoir de l'école et des institutions éducatives d'offrir un enseignement et un service de qualité, ce qui nous inquiète est l'endoctrinement subi par ces enfants, mais aussi leur sécurité physique et mentale. À cet égard, nous nous limiterons à mentionner le cas de l'enseignante de l'école Bedford qui se met à prier plutôt que de secourir un élève, ou le cas révélé par Mme Aboubakr concernant cette garderie de Laval où l'on interdit à des enfants de manger avec la main gauche, quitte à ce qu'ils ne mangent pas!

Combien d'autres écoles, combien d'autres garderies, sont-elles concernées par de tels agissements? Les enquêtes ordonnées par le ministère de l'Éducation sur chacune des écoles sur lesquelles pèsent des soupçons nous montre que le gouvernement a pris la pleine mesure de la situation dans les écoles. Mais qu'en est-il des CPE et garderies privées subventionnées?

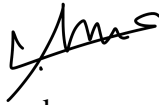
Vous avez demandé au ministre de l'Éducation, Bernard Drainville, et au ministre de la Laïcité, Jean-François Roberge, de réfléchir à la façon de renforcer les contrôles et la laïcité dans les écoles. Nous vous en remercions. Mais à la lumière des récentes révélations concernant des garderies, nous vous demandons, Monsieur le Premier ministre, d'inclure la ministre de la Famille, Suzanne Roy, à la discussion.

Devant pareil constat dévastateur, et devant un déficit flagrant de services laïques dans les écoles et garderies, nous vous enjoignons, Monsieur le Premier ministre, d'agir avec force et détermination pour assurer à nos enfants un milieu éducatif exempté d'endoctrinement et de prosélytisme religieux, qui favorise leur épanouissement et leur intégration citoyenne.

Pour ce faire, nous vous recommandons:

- De promouvoir la Loi 21 et ses principes dans les écoles et d'énoncer le droit de l'élève à un service éducatif laïque;
- De prendre les moyens de faire respecter la loi et de prévoir des mesures disciplinaires en cas de manquement ou d'insubordination;
- De légiférer afin d'interdire toute influence religieuse dans les écoles publiques, notamment par l'entremise de groupes externes;
- D'étendre l'application de la Loi 21 aux CPE et garderies privées subventionnées.

Dans l'attente d'actions concrètes de votre part pour raffermir la laïcité de l'État dans les écoles et garderies, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Premier ministre, l'expression de nos sentiments les plus distingués.



Nadia El-Mabrouk
Présidente, *Rassemblement pour la laïcité* (RPL)

<https://laicitequebec.org/>

RPLQuebec@gmail.com

FB: <https://www.facebook.com/assemblementlaicite@RPLQuebec>

CC : M. Bernard Drainville, ministre de l'Éducation
M. Jean-François Roberge, ministre de la Laïcité
Mme Suzanne Roy, ministre de la Famille
M. Simon Jolin-Barrette, ministre de la Justice